

Energie éolienne et photovoltaïque

« Une imposture écologique »

Mardi 02 Octobre 2012 – Malick DIA



Alain Bruguier, président de Vent de colère, l'association nationale contre l'implantation et l'expansion des éoliennes, redit toute sa détermination à faire tomber l'obligation faite à EDF d'acheter l'énergie ainsi produite.



Alain Bruguier.

Point de Vue :

Vent de colère n'a pas été conviée à la Conférence environnementale qui vient de s'achever. Vexée ?

Du tout ! Ce genre de grand-messe est d'abord et avant tout, une affaire de communication. On s'y soucie peu de la véritable représentativité des présents. Nous, notre préoccupation, c'est la *realpolitik*.

La politique de l'éolien, ne semble pas remise en question par le nouveau gouvernement, notamment en matière tarifaire.

Le programme éolien n'existe que parce qu'il y a une contrainte. Et cette contrainte, c'est l'obligation faite à EDF d'acheter l'électricité éolienne produite en France : 82 € le mégawatt/heure. En janvier 2009, *Vent de colère* a donc décidé d'attaquer, les nouveaux arrêtés tarifaires pris en urgence par Jean-Louis Borloo, en novembre

et décembre 2008. Nous avions, déjà en 2006, attaqué un arrêté de revalorisation des tarifs pris par le gouvernement Villepin. Le Conseil d'Etat nous avait donné raison, en 2008, en annulant l'arrêté tarifaire.

Sauf que pour combler le retard pris par la France en matière d'énergies renouvelables, il faut bien booster un peu les filières concernées.

La France est en retard ? Sur quoi ? Oui si l'on considère le nombre d'éoliennes installées. Nous en avons moins que l'Allemagne, moins que l'Espagne ou le Danemark. Mais si l'on parle d'émission de gaz à effet de serre, la France est avec la Suède les deux seuls pays européens à respecter les critères de réduction du CO2 du protocole de Kyoto. Le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne sont les trois plus gros pollueurs européens dans le

domaine de la production d'électricité. Ce n'est donc pas la France qui a le plus intérêt à baisser ses émissions de gaz à effet de serre. Et si les directives européennes prises à la suite du protocole de Kyoto ont préconisé le développement des énergies renouvelables, tout cela se fait sans contraintes ni pénalités. Donc, de simples recommandations. Et puis, de manière bien orientée, certains ont traduit cette directive européenne seulement en énergie éolienne et photovoltaïque. Donc en oubliant la biomasse, le bois, la géothermie profonde...

Vent de colère n'est doc pas contre le développement des énergies renouvelables ?

Bien au contraire ! Mais nous ne sommes favorables qu'au développement des énergies renouvelables qui sont à productions garanties. C'est-à-dire un système de production d'électricité

qui permet de l'utiliser quand on en a besoin. Ce ne sera jamais le cas pour l'éolien ou le photovoltaïque qui suppose qu'il y ait du vent ou du soleil. Or, en France, l'éolienne ne tourne que 20 % du temps et le photovoltaïque est à 10 %. Le caractère intermittent de ces deux énergies prouve bien que c'est une imposture écologique que de les considérer comme des énergies renouvelables : ils nécessitent une régulation par des moyens thermiques, gros émissaires de gaz à effets de serre. L'éolien n'est donc une énergie renouvelable qu'à 20 % et le photovoltaïque à 10 %.

Quelle est l'énergie renouvelable qui vous séduit le plus ?

Pour nous, les énergies éoliennes renouvelables les plus prometteuses sont les aqualiennes : des turbines à installer dans les anciennes scieries et les anciens moulins. Ces aqualiennes ont un facteur de charge à 90 % du temps là où l'éolien est à 20 % et le photovoltaïque à 10 %.